



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

programmes

Question écrite n° 52379

Texte de la question

M. Jean Charroppin appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'enseignement historique de la guerre d'Indochine auprès des jeunes Français. Alors que se déroulent actuellement les manifestations du souvenir relatives au 50e anniversaire des dramatiques combats de la RC4, il lui demande de bien vouloir lui préciser la place effectivement accordée à cette page importante de l'histoire de la France et des pays d'Asie composant l'ancienne Indochine française, en particulier le Vietnam et le Cambodge qui subirent par la suite des régimes totalitaires entachés notamment par les « boat people » et le génocide khmer qui marquent le XXe siècle.

Texte de la réponse

La guerre d'Indochine est étudiée au collège en classe de 3e et au lycée en classe de terminale. Elle est abordée tant au collège qu'au lycée dans les parties du programme traitant de la décolonisation et des difficultés rencontrées par l'Etat français dans l'après-guerre. Les élèves de ces classes disposent dans leurs manuels de divers documents textuels et iconographiques relatant cette guerre et mentionnant notamment l'épisode de Diên Biên Phu et le rôle de Hô Chi Minh dans ce conflit.

Données clés

Auteur : [M. Jean Charroppin](#)

Circonscription : Jura (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 52379

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 octobre 2000, page 5852

Réponse publiée le : 26 février 2001, page 1242